

La Vie Communale



Saint Mars La Brière



Elections Municipales 2020
Résultats, composition du Conseil et des commissions

page 4

Saint Mars
La Brière 

N° 0920 - Septembre 2020

La Vie Communale

Saint Mars La Brière



Sommaire Septembre 2020

Fabrication de masques

Édito	30	Vie intercommunale	180
Vie municipale	40	PLUi - Fibre optique	
Élections municipales		Pays du Perche Sarthois	
Composition Conseil Municipal		Les séjours d'été de nos jeunes	
Zoom sur notre Communauté de communes		Accueils de loisirs	
Budget 2020		Enfance et jeunesse	200
Mouvements de personnel		La crise sanitaire dans les écoles de St Mars	
Commémorations		École maternelle Les Hauts Champs	
Réunions publiques		École élémentaire Claude Chappe	
Urbanisme & travaux	100	Effectifs 2020/2021	
Le centre bourg		Tarifs restauration scolaire	
Travaux S.N.C.F.		Vie sociale	230
Élagage		Fabrication des masques	
Proximité	120	Actions Sociales	
Boîte à idées		Actualités du centre social LARES	
Incivilités		Vie Culturelle	250
Nuisances animalières		Bibliothèque	
Commerces		Cinéma	
Nouveaux arrivants		Saison culturelle 2020-2021	
		Associations	270
		Informations et services	350

Saint Mars La Brière - La Vie Communale, Septembre 2020.
Imprimé à 1500 exemplaires.
Directeur de la publication : Patrice VERNHETTES
Photos : Mairie et associations
Conception graphique : eticc.fr | Impression : Numeriscann.



Édito

Les six premiers mois de l'année 2020 entreront dans l'histoire comme une période inédite pour toutes et tous. En effet la crise sanitaire qui a frappé le monde entier a gelé toutes activités durant plusieurs mois. Cette crise a mis en lumière notamment nos lacunes en matière d'équipements sanitaires, mais a valorisé les qualités humaines et l'engagement de certaines et certains d'entre nous. Bien sûr, je fais allusion à tous celles et ceux qui, dans le cadre de leur travail ou plus simplement bénévolement, ont aidé leur prochain à passer ces moments difficiles. Difficiles surtout pour ceux qui ont été directement ou indirectement touchés par cette maladie. Nous pensons, bien évidemment, à eux.

Plus proche de nous, durant le confinement vécu par tous comme une « parenthèse » de la vie sociale de notre collectivité, ma première adjointe et moi-même avons rendu visite à toutes les personnes seules et en situation dite « médicalement précaire ». Nous avons pu nous rendre compte, au-delà de l'isolement social éprouvé par tous, que la majorité de ces personnes a pu bénéficier de l'aide d'un proche, d'un ami ou d'un voisin pour mieux traverser ces moments difficiles. Un système d'assistance a été mis en place pour les autres. Il est toujours agréable de constater qu'au sein de notre village, malgré les difficultés de chacun, des concitoyens sont prêts à rendre service aux plus vulnérables d'entre nous. Nous pouvons collectivement être fiers de cette situation et remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré dans ce sens.

Par ailleurs, je ne peux pas oublier tous les bénévoles de notre commune qui ont travaillé à la fabrication (seuls ou en groupes) et la distribution de masques tissus pour équiper tous les Briéroises et Briérois avant le 11 mai (fin du confinement).

UN GRAND BRAVO et UN GRAND MERCI à TOUTES et TOUS pour cet élan de générosité. Vous pouvez être fiers du travail accompli. Preuve, s'il en fallait, qu'il existe un esprit de solidarité entre Briérois.

Au cours de ces six derniers mois, il ne vous a pas échappé qu'un nouveau conseil municipal a été élu. La liste, que j'avais l'honneur de conduire, a remporté cette élection avec près de 54% des voix. Par ces quelques lignes, je tiens à remercier les électeurs qui nous ont témoigné leur confiance. Compte tenu du contexte sanitaire, l'abstention a été plus importante qu'en 2014, mais elle est néanmoins bien en dessous de la moyenne nationale, preuve là encore de l'intérêt que portent les Briéroises et Briérois à la gestion de leur commune.



Avec presque trois mois de retard, le nouveau conseil municipal a été installé et est maintenant en ordre de marche.

Il compte à présent 23 conseillers municipaux dont 6 adjoints.

Les projets importants pour notre commune ne manquent pas : la transition écologique à notre échelle, un travail de plus grande proximité avec les Briéroises et Briérois, la finalisation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la maison médicale et bien sûr la 3^{ème} phase de l'aménagement de notre centre bourg avec des locaux commerciaux, pour n'en citer que quelques-uns.

Compte tenu des difficultés économiques qui s'annoncent pour notre pays en cette rentrée 2020, nous avons conscience de la tâche qui attend cette nouvelle équipe dynamique et enthousiaste.

Elle possède en son sein les ressources nécessaires pour mener à bien la mission que vous, Briéroises et Briérois, nous avez confiée le 15 mars dernier.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée. 🍷

Votre mairie Contacts et horaires

36 Rue de Paris
72470 Saint-Mars-la-Brière

☎ **02 43 89 70 23**

✉ **contact@smlb.fr**

🌐 **www.saint-mars-la-briere.fr**

LUNDI

14h - 17h30

MARDI

9h - 12h

15h - 18h

MERCREDI / VENDREDI

9h - 12h

15h - 17h30

JEUDI / SAMEDI

9h - 12h

Vie municipale

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020

1^{er} tour de scrutin

	1 ^{er} bureau		2 ^e bureau		TOTAL	
Inscrits	1104		931		2035	
Votants	485	43,93%	495	53,17%	980	48,16%
Blancs	13	2,68%	7	53,17%	20	2,04%
Nuls	14	2,89%	15	3,03%	29	2,96%
Suffrages exprimés	458	94,43%	473	95,56%	931	95,00%
Bînome de candidats	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Ensemble pour St Mars - Vernhettes P.	236	51,53%	266	56,24%	502	53,92%
Ecouter pour agir autrement - Surut J	222	48,47%	207	43,76%	429	46,08%

Composition Conseil Municipal et commissions

Maire et Adjoints

Patrice VERNHETTES	Maire		Président des Commissions Municipales Président du C.C.A.S.	
Françoise CHÂTEAU	1 ^{er} Adjointe		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Action Sociale» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale» - Vice-Présidente du C.C.A.S.	Conseillère Communautaire
Damien CHRISTIANY	2 ^{ème} Adjoint		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale» - Titulaire de la Commission «Appels d'Offres»	Conseiller Communautaire
Roselyne JALIER-POUILLET	3 ^{ème} Adjointe		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Action Sociale» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale» - «Contrôle de la Liste Electorale» Membre du C.C.A.S.	
Gérard CHAUVIN	4 ^{ème} Adjoint		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Culture/Sport et Vie Associative» Titulaire de la Commission «Appel d'Offres»	
Catherine GADEMER	5 ^{ème} Adjointe		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Contrôle de la Liste Electorale» Suppléante de la Commission «Appel d'Offres»	
Jean Claude RIBOT	6 ^{ème} Adjoint		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Proximité et Vie Locale»	

Composition Conseil Municipal et commissions

Conseillers municipaux

Nathalie HEINZE	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Action Sociale» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale» - Membre du C.C.A.S.	
Gérard BIGOT	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Contrôle de la Liste Electorale»	
Manon KRINCKET	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Action Sociale» - «Proximité et Vie Locale» - Membre du C.C.A.S.	
Eric HAUTEVILLE	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Culture/Sport et Vie Associative»	
Annick PITARD	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Culture/Sport et Vie Associative» - Membre du C.C.A.S.	
Jacques MESNEAU	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Voirie/Travaux et Urbanisme» - Contrôle de la Liste Electorale - Suppléant de la Commission «Appel d'Offres»	
Virginie CHRISTIANY (MONCEAUX)	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Proximité et Vie Locale»	
Dany BOULAY	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Culture/Sport et Vie Associative»	
Sophie SLIVINSKI	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Communication/Ecole et Jeunesse» - «Action Sociale» - «Culture/Sport et Vie Associative»	
Pierre GADEMER	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale»	
Séverine BRECHE	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Communication/Ecoles et Jeunesse»	
Jackie SURUT	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Voirie/Travaux et Urbanisme» - Titulaire de la Commission «Appel d'Offres»	Conseiller Communautaire
Nathalie PINEAU	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale»	
Jean Claude CHESNEAU	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Contrôle de la Liste Electorale»	
Elizabeth MANGA	Conseillère Municipale		Membre des Commissions «Finances/Ressources Humaines» - «Culture/Sport et Vie Associative» - «Proximité et Vie Locale» - Suppléante de la Commission «Appel d'Offres»	
Claude LEPROUST	Conseiller Municipal		Membre des Commissions «Voirie/Travaux et Urbanisme» - «Communication/Ecoles et Jeunesse» - «Action Sociale» - Membre du C.C.A.S.	

Intercommunalité

Zoom sur notre Communauté de communes

Notre commune adhère à la Communauté de communes « Le Gesnois Bilurien ». Composée de 23 communes pour une population de plus de 30 000 habitants, elle est, après la Communauté urbaine du Mans, l'intercommunalité la plus peuplée du département de la Sarthe.

Le Gesnois Bilurien est une structure encore jeune : elle a été créée le 1er janvier 2017 par la fusion de la Communauté de communes du Pays Bilurien et de la Communauté de communes du Pays des Bières et du Gesnois. Le siège de la Communauté de communes est implanté à Montfort-le-Gesnois, au sein du site Sittellia.

Le périmètre de la Communauté de communes et ses 23 communes.



La Communauté de communes gère de nombreuses missions du quotidien pour l'ensemble des habitants du territoire : l'accueil périscolaire et extrascolaire, durant les petites et grandes vacances, la gestion des déchets via le syndicat SYVALORM, la gestion d'équipements sportifs et culturels (École de musique intercommunale, Théâtre Epidaure à Bouloire, Centre aqualudique Sittellia...)

Deux missions stratégiques sont également exercées par la Communauté de communes : le développement économique, notamment par la gestion des zones d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire, et l'aménagement de l'espace à travers le dossier central que constitue le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'attractivité du territoire est un enjeu essentiel pour son rayonnement. Aussi, le déploiement progressif de la fibre optique, financé par la Communauté de communes, contribue à faciliter les nouveaux modes collaboratifs, notamment le télétravail.

Enfin, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, conformément à la loi, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement deviendront des compétences de la Communauté de communes. Il s'agira d'un sujet très important pour lequel la commune sera attentive aux conséquences d'un tel changement.

La Communauté de communes est administrée par un « conseil communautaire » (l'équivalent du conseil municipal dans les communes) composé de 47 conseillers communautaires, tous élus municipaux.



Le nombre de conseillers communautaires par commune varie en fonction de la population de chacune d'elle. Notre commune est ainsi représentée par trois délégués : Françoise CHATEAU, Damien CHRISTIANY et Jackie SURUT. Leur mission est de représenter les intérêts de l'ensemble des Briéroises et Briérois, de veiller au bon fonctionnement des compétences de la Communauté de communes au sein de la commune mais également de nourrir le débat collectif sur la définition et la mise en œuvre du projet de territoire pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées les 15 mars et 28 juin dernier, le nouveau conseil communautaire a été installé le 16 juillet 2020. Il a procédé à l'élection de la nouvelle équipe exécutive, sous l'autorité d'un nouveau président, André PIGNÉ, également maire de la commune d'ARDENAY-SUR-MÉRIZE. Damien CHRISTIANY a été élu 2^{ème} Vice Président en charge des finances.

Nos trois représentants communaux sont à votre disposition pour vous apporter l'ensemble des informations qui vous sembleraient nécessaires quant aux questions légitimes que vous pouvez vous poser sur le fonctionnement et les missions de la Communauté de communes. ☺

Consultation délibérations

Comptes rendus des conseils municipaux

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils municipaux sur le site de la mairie : www.saint-mars-la-briere.fr, rubrique les « conseils municipaux ». ☺

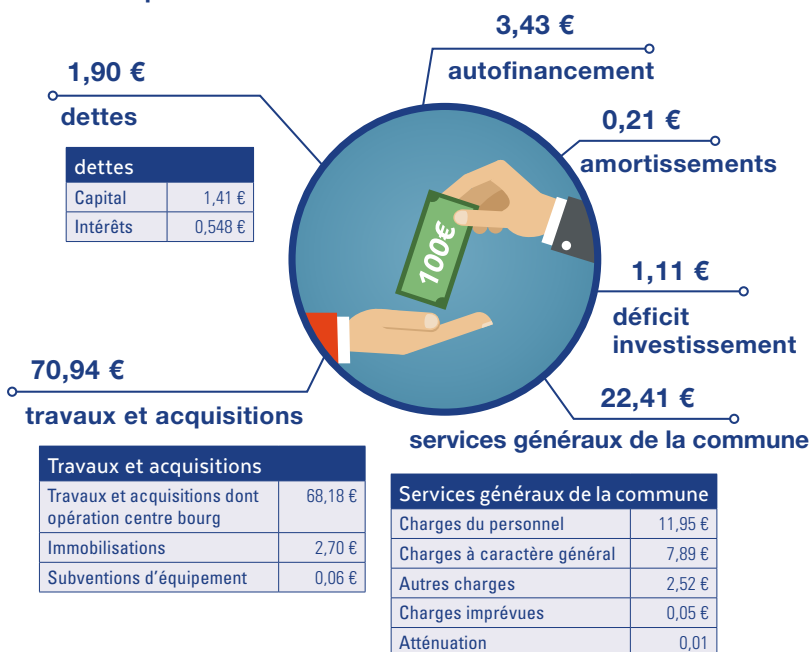
Finances

Le budget 2020

Pour 100 € dépensés :

Le budget primitif 2020 a été voté le 5 mars 2020, avant les élections municipales.

Le budget primitif 2020 a été voté le 5 mars 2020, avant les élections municipales. Il vous est proposé sous deux aspects, comptable d'une part et plus schématique d'autre part, en partant d'une base de 100€ incluant à la fois les budgets de fonctionnement et d'investissement. Vous pourrez ainsi visualiser les dépenses prévues par secteur d'activité. Cette présentation prend en compte la totalité des investissements du budget qui peuvent donc être très différents selon les années. En terme de fiscalité, les taux relatifs à la taxe d'habitation et au foncier bâti et non bâti n'ont pas évolué en 2020 par rapport à 2019. (



Fonctionnement

Dépenses	€	Recettes	€
Charges à caractère général	680 000,00	Excédent reporté	0
Charges de personnel	1 030 000,00	Atténuation de charges	1 000,00
Atténuation de produits	800,00	Produits des services (Accueils périscolaires, restauration scolaire, Centres de loisirs...)	86 200,00
Dépenses imprévues	4 000,00	Impôts et taxes	1 772 800,00
Virement à la section investissement	295 666,50	Dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement dotation de compensation taxe professionnelle, participation CAF)	376 500,00
Autres charges gestion courante (Participation SDIS, Subventions associations, indemnités élus...)	214 700,00	Autres produits gestion courante	48 000,00
Charges financières	41 500,00		
Charges exceptionnelles	2 800,00		
Dotation aux amortissements	15 033,50		
TOTAL	2 284 500,00	TOTAL	2 284 500,00

Dépenses d'investissement (en euros)

Désignation	Report	Propositions nouvelles	Global
Solde d'exécution négatif reporté		95 538,76	95 538,76
Emprunt et dettes		122 000,00	122 000,00
En cours - Remboursement du capital de la dette		122 000,00	122 000,00
Total programmes	4 085 600,00	2 031 320,00	6 116 920,00
Immobilisations incorporelles (Frais d'étude, logiciels, licences)	9 000,00	11 600,00	20 600,00
Subventions d'équipement		5 350,00	5 350,00
Immobilisations corporelles (acquisitions matériels, équipements...)	32 000,00	180 340,00	212 340,00
Opérations d'Equipement (Travaux de voirie, provision aménagement centre bourg...)	4 044 600,00	1 834 030,00	5 878 630,00
Opérations d'ordre		3 405,25	3 405,25
TOTAL	4 085 600,00	2 225 264,01	6 337 864,01

Recettes d'investissement (en euros)

Désignation	Report	Propositions nouvelles	Global
Dotations		810 729,53	810 729,53
Fonds de compensation de la TVA		60 000,00	60 000,00
Taxe d'Aménagement		8 000,00	8 000,00
Excédent capitalisé (1068)		742 729,53	742 729,53
Subvention	822 800,00	60 000,00	882 800,00
État (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)	822 800,00		822 800,00
Contrat de ruralité		40 000,00	40 000,00
Département		20 000,00	20 000,00
Emprunt		4 330 229,23	4 330 229,23
Opérations d'ordre de transfert/sections		18 438,75	18 438,75
Amortissement (040) opération patrimoniale (041)		18 438,75	18 438,75
Virement de la section fonctionnement		295 666,50	295 666,50
TOTAL	822 800,00	5 515 064,01	6 337 864,01

Vie municipale

Mouvements de personnel

La vie de notre collectivité est rythmée par des départs et des arrivées au sein du personnel communal.

Départs en retraite



Le 11 février dernier le conseil municipal et les agents communaux ont fêté le départ de l'un d'entre eux : Thierry LOTTIN.

Thierry a intégré les services de la commune en mars 1979 pour les quitter en décembre 2019.

Embauché à son arrivée comme « employé aux écritures » (très officiel) il a eu en charge, au cours de ces 40 années, de nombreuses tâches parmi lesquelles la délivrance de documents d'Etat Civil, la rédaction d'arrêtés municipaux, l'urbanisme, la gestion des élections, la gestion des salaires, etc... Il a gravi de nombreux échelons par le biais des concours et des promotions pour terminer sa carrière comme responsable des finances.

Il a accompagné notre commune dans son évolution et vécu de nombreux changements : la création du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) - la construction du gymnase, de l'école maternelle, de l'Espace du Narais...

Durant cette longue carrière, il a travaillé avec cinq maires différents.

De par ses connaissances et ses compétences, durant toutes ces années, il a représenté le véritable esprit de service public.

Mme Sylvaine FOBERT a également fait valoir ses droits à la retraite.

Après une longue carrière dans le secrétariat médical Sylvaine a intégré les services de la commune en 2017 Elle avait en charge le secrétariat général ainsi que celui des services techniques de la commune.

Arrivée



Le 2 mars 2020, Maryline LEBLOND rejoignait l'équipe des services administratifs de la mairie.

C'est donc elle qui vous accueille lors de vos passages en mairie. Son arrivée dans notre collectivité s'est faite dans un contexte plutôt difficile (juste avant le confinement) mais les choses sont maintenant rentrées dans l'ordre.

Bienvenue à Maryline au poste d'agent d'accueil. ☺

Commémorations des 8 Mai et 14 Juillet

Cette année, les commémorations des 8 Mai et 14 Juillet, marquées par la crise sanitaire du Coronavirus, nous ont contraints d'annuler les cérémonies officielles. Même si le Gouvernement a tenu à les maintenir, aucune cérémonie n'a été autorisée dans les conditions habituelles. Situation inédite pour nous tous.



Commémoration du 8 Mai 1945

Pour commémorer le devoir de mémoire malgré les restrictions liées à la conjoncture et du protocole sanitaire nous nous sommes réunis en comité restreint dans le respect des mesures dues au confinement. Seuls quelques élus et représentants « AFN » étaient présents pour déposer les gerbes au Monument aux Morts et sur la tombe du Soldat Inconnu.



Cérémonie du 14 Juillet

La commémoration de la fête nationale s'est déroulée, comme pour la commémoration du 8 Mai, sans public tout en respectant les gestes barrières (distanciation physique, port du masque, ...). Sous une pluie battante, un seul geste marquant : le dépôt des gerbes au Monument aux Morts par les élus et le Président de la section « AFN » de St Mars. ☺

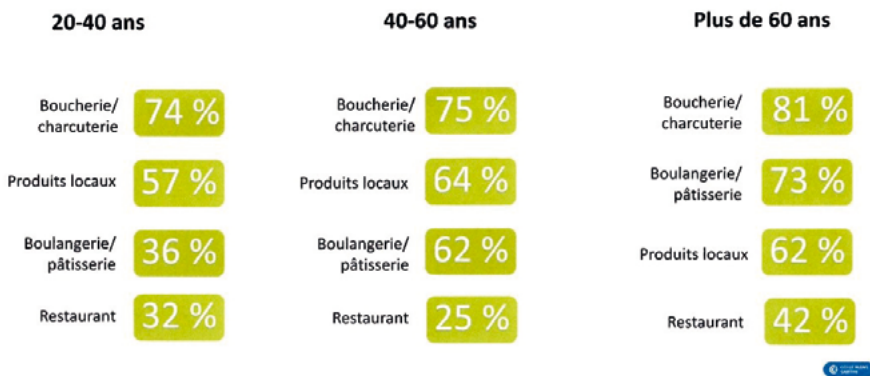
Enquête commerces CCI

En vue de l'aménagement commercial du centre-bourg, l'équipe municipale a proposé aux habitants et/ou consommateurs de passage une enquête réalisée sous la forme d'un questionnaire élaboré en partenariat avec le Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Sarthe.

Sur les 3 tranches d'âges classifiées par la CCI, 4 activités commerciales manquantes sur la commune ont été plébiscitées par les Briéroises et Briérois et autres consommateurs.

Activités commerciales manquantes sur la commune

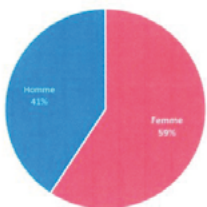
Les 4 principales activités manquantes par classe d'âge



Profil des répondants

278 Répondants

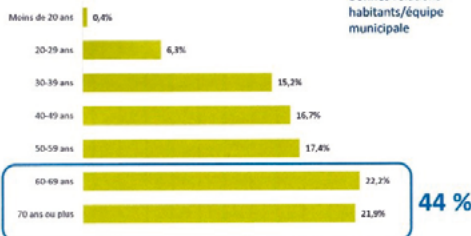
Sexe des répondants



Répartition classique. Les femmes marquent en général davantage d'intérêt pour l'activité achat du ménage.

25 % Taux de retour

Âge des répondants



25% des briérois ont plus de 60 ans contre 28% pour les sarthois (INSEE RP 2017)
 • **Surreprésentation des répondants de plus de 60 ans**, cohérente avec l'intérêt des seniors pour la consommation en centre bourg et leur disponibilité quant à la réponse à une enquête.

Très bon taux de retour
 En moyenne pour ce type de consultation : taux de 10 à 12%
 • Intérêt des habitants pour le réaménagement du centre bourg
 • Bonnes relations habitants/équipe municipale

Réunion publique La Halle

Dans le cadre de l'aménagement de notre centre bourg, les deux premières phases de travaux ont été réalisées.

La troisième phase, plus centrale, consiste à aménager la place piétonne sur laquelle seront construits les commerces (avec logements à l'étage) ainsi qu'une halle dont la vocation sera multiple. Afin de cerner les caractéristiques et contraintes techniques liées à cette construction, la municipalité a organisé, le 17 janvier 2020, une réunion publique avec les habitants de St Mars afin de mieux définir sa future utilisation. Parmi les nombreuses idées émises par les participants, on retiendra : des fêtes populaires, des concerts, des événements culturels, des repas en plein air, des expositions, des marchés, des jeux etc... . Ce qui a prévalu au cours de ces échanges, c'est que cette halle devra être d'abord un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants de St Mars et les autres. C'est dans cette perspective, que le cahier des charges qui encadrera sa construction, sera orienté. Cette halle dite « traversante » (sans mur) suscitera un attrait dont ne manqueront pas de bénéficier les commerces qui l'entoureront.





Travaux

Aménagement du centre bourg

La phase 2 des travaux d'aménagement du centre bourg est maintenant terminée.

Bien que le début de l'année 2020 fût perturbé par la Covid 19, le calendrier d'achèvement des travaux a été respecté. Les travaux de la phase 2 sont terminés comme prévu, depuis juillet. Les différentes entreprises ont libéré l'espace de la base de vie du chantier nous dévoilant ainsi une nouvelle vision de la rue de la Libération, des parkings et du Monument aux Morts. Vous pouvez découvrir les nouveaux aménagements de l'ancienne place de la Liberté et ses abords. Les voiries desservant les futurs logements ont été réalisées. L'aire de jeux (face à l'école élémentaire), le mobilier urbain (jardinières, bancs, abris bus et tables de pique-nique) est d'ores et déjà à la disposition des Briérois. Nos animaux domestiques ont également leur espace réservé (cani-crottes). La rue du Château nous offre une nouvelle physionomie de par la suppression des trottoirs et un revêtement en deux teintes, pour une meilleure qualité de vie des riverains. Merci à tous de respecter ces nouveaux aménagements. 🐾



Fontaine rénovée



Passerelle du Narais



Aire de jeux 4 - 12 ans



Jardinières pédagogiques près de l'école



Allée entre tables pique-nique et aire de jeux



Puits rénové



Entrée rue du Château sens unique et en deux teintes



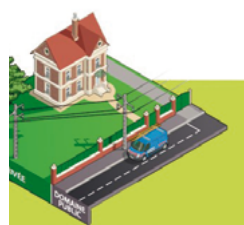
L'esplanade et ses pous en béton



Urbanisme

Obligations d'élagage

Si vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes.



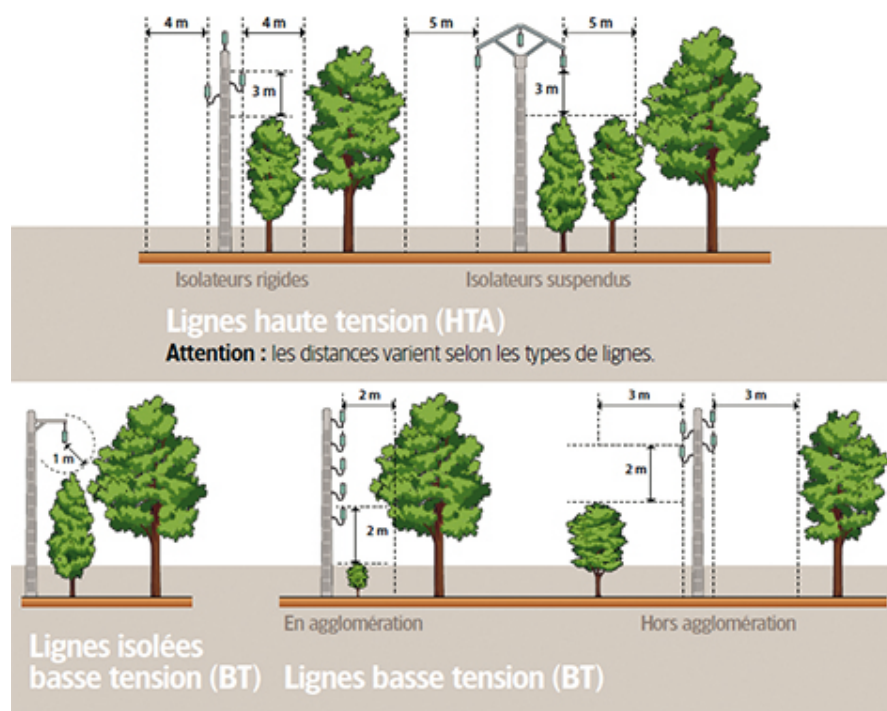
1. L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
2. L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé.
3. L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec nos équipes via Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Important

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. Les frais resteront à la charge du propriétaire ou locataire.
- L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

RESTONS VIGILANTS !!!



Travaux S.N.C.F.

Des travaux de grande importance vont être effectués sur la ligne LGV entre la Ferté Bernard et Le Mans.

Le ballast, les traverses et les rails vont être remplacés sur une période s'étalant de fin septembre 2020 à mai 2021.

La majorité de ces travaux sera effectuée la nuit de 22h à 5h30

Toutes les dispositions seront prises par la SNCF afin que ce chantier ne nuise pas à la tranquillité des riverains .

Les dates d'intervention vous seront communiquées par voies d'affichage.

Boîte à idées

Vous avez la parole

Déposez vos suggestions dans les « boîtes à idées » mises à votre disposition. Elles vous attendent dans les hameaux, aux abris-bus ; pour le centre Bourg, à la Mairie. Vous pouvez également adresser un mail à contact@smlb.fr N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées (Nom- Prénom – Adresse – N° de tél. – E-mail).



Incivilités

Masques et gants jetés par terre

Jeter son masque et/ou ses gants par terre est source de pollution et de risques sanitaires.

C'est un comportement inacceptable et irrespectueux puni par la loi. Chaque citoyen se doit de participer au maintien de la propreté du domaine public et respecter les précautions sanitaires. Luttons contre la propagation du virus - Protégeons nos agents, protégeons notre environnement.



Sur la route de l'Huisne



Dans la forêt à St Denis du Tertre

Dégradations au cimetière

Il y a quelques semaines, notre cimetière du centre bourg a été victime d'actes malveillants. Aucune tombe n'a été profanée mais une vingtaine de monuments funéraires ainsi que le columbarium ont vu leurs plaques brisées, des fleurs en pot éparpillées... Comment imaginer que l'on puisse venir salir la mémoire de nos défunts ? Pure délinquance gratuite ? Gestes prémédités et volontaires ? Tout est possible. Nos morts ne méritent pas cela, ils ont vécu et ont droit à un repos.

La Gendarmerie de St Mars s'est déplacée et a pris des photos. Nous rappelons que les propriétaires des concessions concernées ont la possibilité de porter plainte.



Dépôts sauvages !

Est-ce normal de retrouver quotidiennement des dépôts sauvages aux pieds des P.A.V. (Points d'apports volontaires) mais aussi aux détours d'un chemin (public ou privé) de notre territoire ? Quand la Commune devient un dépotoir, c'est l'habitant qui est perdant !.

Vivre dans une commune propre, agréable et saine est l'affaire de tous. Malheureusement, pour certains, cette vérité n'est pas une évidence ! Le respect de notre cadre de vie nécessite un minimum de civisme. L'accumulation récurrente de déchets divers et d'encombrants dans notre Commune et sa périphérie nuisent à la propreté publique, dégradent les paysages et ont des conséquences néfastes voire dangereuses (nuisances olfactives, dangers sanitaires, risques d'accidents, ...). Ces dépôts sauvages sont strictement interdits. De tels agissements intolérables et illégaux ont d'importantes conséquences financières pour notre Commune et représentent un surcroît de travail pour les agents communaux.

Ces actes d'incivilités et le manque de respect de l'environnement sont des infractions punies par la loi. Les contrevenants s'exposent à des amendes mais aussi à la prise en charge des frais engendrés par le nettoyage des lieux.

Face aux enjeux environnementaux actuels, la déchèterie est le lieu par excellence où chaque habitant est tenu de déposer l'ensemble de ses déchets non assimilés à des ordures ménagères.

Il est temps, pour chacun d'entre nous, de prendre la mesure de ces incivilités qui renvoient malheureusement une bien mauvaise image de notre Commune.

POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE, RESPECTONS LA NATURE, RESPECTONS-NOUS !



COLLECTE DES DÉCHETS COVID-19

Les bons gestes pour protéger les agents de collecte

OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

- 1** Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
- 2** Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement fermé, puis conservé 24 heures.
- 3** Après 24 heures, ce sac doit être déposé dans le sac poubelle des ordures ménagères bien fermé.
- 4** Le sac peut ensuite être jeté dans le bac des ordures ménagères couvert de bien fermé !



NE PAS JETER les MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES et GANTS AVEC LES EMBALLAGES !

Merci de votre plus grande vigilance pour la sécurité de tous,

Le SYVALORM

www.sivalorm.fr



Vigilance !

Les déchets de protection au COVID-19 sont dangereux et ne se recyclent pas

Les bons gestes de tri pour éviter la propagation du virus

L'usage des masques de protection contre le virus a redoublé, ils sont devenus des nouveaux déchets, qu'on ne sait pas encore recycler même si des solutions sont cependant à l'étude.

Afin de préserver les agents de collecte et de tri, il est indispensable d'adopter les bons gestes pour éliminer les déchets ayant pu entrer en contact avec le COVID-19.

- Prenez soin de déposer TOUS vos déchets de protection potentiellement contaminés COVID-19 (masques, gants, mouchoirs et lingettes) dans un 1er sac bien fermé, lui-même placé (après 24h d'isolement) dans un 2ème sac pour ordures ménagères parfaitement fermé.
- Soyez aussi attentifs à la qualité du tri de vos sacs jaunes (uniquement des emballages plastiques, métalliques et cartonnages)
- Aucun sac ordures ménagères au sol



Une vraie incivilité, lutte contre les déjections canines

Un désagrément au quotidien !

Le problème est récurrent et chacun le sait, le civisme, en ce qui concerne les déjections canines, n'est pas la priorité des propriétaires de nos amis à 4 pattes qui laissent leurs compagnons souiller trottoirs, aires de jeux ou espaces verts communaux.

Pollution visuelle et olfactive, par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies et espaces publics. Donc, en attendant les toilettes pour chiens et leur capacité à les utiliser, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections sur tout le domaine public communal. Faute de quoi, il encourt une amende. A savoir également que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, un « Espace Canin » a été réservé à nos amis les chiens. PAR RESPECT POUR TOUS, JE RAMASSE OU J'ACCOMPAGNE MON CHIEN A L'ESPACE CANIN.... Merci !



Nuisances animalières

Animaux errants

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les carnivores domestiques (chiens, chats, furets) doivent obligatoirement être identifiés (tatouage ou puce électronique) par un vétérinaire.

Tout propriétaire doit garder la maîtrise de son animal. Dans le cas contraire, le chien ou le chat se trouve en état de divagation, ce qui est puni par la loi. La notion d'animal errant est appréhendé différemment selon qu'il s'agit :

D'un chien :

Il peut être considéré comme errant dès lors :

- qu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres
- lorsqu'il est abandonné et livré à son seul instinct.

D'un chat :

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. En état de divagation, les animaux capturés sont placés en fourrière. Ceux non identifiés sont gardés pendant un délai franc de huit jours ouvrés. L'animal ne pourra être remis à son propriétaire qu'après avoir été régulièrement identifié et c'est le propriétaire qui en supporte les frais. Si, à l'issue de ce délai, l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut en disposer.





Crédit : ©istockphotos - BigDuckSix

Code Rural et de la Pêche Maritime - Alimentation des chats errants

Par l'**arrêté du 3 avril 2014** fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du **Chapitre IV de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime**, le chat errant est reconnu « animal domestique ». Conformément à l'**Article R214-17 du Code Rural** : le fait de priver de nourriture et d'abreuvement un animal domestique est reconnu « cruauté passive » et expose à des poursuites.

Stop aux nuisances animalières pour le respect de chacun !

📢 **ABOIEMENTS DU CHIEN LE JOUR... ABOIEMENTS DU CHIEN LA NUIT...**

...CE QUE DIT LA LOI

Possesseurs d'animaux
la réglementation
s'applique de jour
comme de nuit
24h sur 24h

> Voir les solutions pour gérer la situation

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs de jour comme de nuit, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

Selon le ministère de la Santé un bruit est considéré comme gênant lorsqu'il dépasse de plus de 5 dB (décibels) le jour de 7 H à 22 h ou de 3 dB la nuit de 22 h à 7 heures du matin.

A partir de 22 heures les aboiements sont considérés comme du tapage nocturne (article R 623-2 du code pénal). Le propriétaire est passible d'une amende de plusieurs centaines d'euros ; à savoir que la loi prévoit aussi une possible confiscation du chien.

Le recours au collier anti-aboiement est fortement conseillé et son efficacité est généralement immédiate. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre vétérinaire. 🐾

Chiens dangereux

Un chien dangereux est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en 2 catégories distinctes. Une précision est à apporter pour les chiens susceptibles d'être dangereux faisant l'objet de mesures spécifiques :

Chiens de première catégorie : il s'agit des chiens d'attaque (chiens assimilables à une race du fait de leurs caractéristiques morphologiques et non-inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

- chiens de type American Staffordshire terrier, également appelés « pit-bulls »,
- chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls »,
- chiens de type Tosa.

Chiens de deuxième catégorie : les chiens de garde et de défense (chiens inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

- chiens de race American Staffordshire terrier
- chiens de race et de type Rottweiler,
- chiens de race Tosa.

Le permis de détention

Tout propriétaire de chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie doit demander la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune de résidence. Afin de l'obtenir, le propriétaire doit fournir des pièces justifiant :

- de l'identification du chien ;
- de la vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal ;
- de la stérilisation du chien de 1^{ère} catégorie ;
- de l'obtention, par le propriétaire du chien ou le détenteur de l'animal, de l'attestation d'aptitude ;
- de l'évaluation comportementale du chien.

En l'absence de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet met en demeure le propriétaire de procéder à la régularisation sous un délai d'un mois. Si la régularisation n'est pas effectuée, le maire peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie, les frais afférents étant à la charge du propriétaire. En cas de changement de commune de résidence, le permis de détention doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

L'ATTESTATION D'APTITUDE (DÉCRET N°2009-376, 2 ARRÊTÉS DU 8 AVRIL 2009)

Le propriétaire ou détenteur de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégo-



Ces chiens doivent obligatoirement être muselés et tenus en laisse ; le propriétaire doit en plus de l'identification être en mesure de justifier de la vaccination rage à jour, d'un certificat d'évaluation comportementale, d'un permis de détention et il doit avoir déclaré son chien en mairie .

Pour les chiens de première catégorie, le propriétaire doit également être en possession d'un certificat vétérinaire de stérilisation de l'animal.

En cas de danger grave et immédiat, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie après avoir obtenu l'avis préalable d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires. (

rie est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents. La formation, qui s'effectue avec ou sans chien, se déroule sur une journée, aux frais du propriétaire. Elle vise à rappeler la réglementation en la matière, à responsabiliser les propriétaires, à présenter et prévenir les comportements agressifs. Des démonstrations et des mises en situation sont également au programme de cette formation. La liste des formateurs habilités pour dispenser cette formation doit être en ligne sur le site de chaque préfecture, pour la Préfecture de la Sarthe , suivre ce lien : www.sarthe.gouv.fr/animaux-domestiques-a1569.html

L'ÉVALUATION COMPORTEMENTALE DU CHIEN (DÉCRET N°2007-1318, ARRÊTÉ DU 28 AOÛT 2009)

Pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, tout propriétaire doit obligatoirement faire réaliser une évaluation comportementale du chien. Lorsque le chien n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être faite (entre 8 et 12 mois), il est délivré à son propriétaire un permis provisoire. Le vétérinaire transmet au maire l'évaluation comportementale du chien. Lorsqu'un chien représente un danger, le maire peut demander une évaluation comportementale de l'animal par un vétérinaire. A la suite de cette évaluation, le maire peut imposer au propriétaire de l'animal de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, sanctionnée par l'obtention d'une attestation d'aptitude. L'ensemble de ses frais est à la charge du propriétaire. (

Commerces

Ouvertures commerciales



LE CAFÉ DE LA PLACE

Depuis le 2 février, le Café de la Place compte de nouveaux visages. Ce sont ceux de Stéphanie Rameau et Tristan Froger, les souriants associés ont pris la suite de Muriel et Marc Le Maux. Tous deux souhaitent changer d'orientation et travailler sur un même projet : l'acquisition du café de Saint-Mars-la-Brière. Le Café de la Place fait toujours bar, tabac, presse, PMU, jeux de la FDJ et dépôt de pain le lundi. Stéphanie et Tristan fourmillent d'idées. Des soirées à thèmes liées à l'actualité du sport sont prévues. Le Café de la Place est ouvert tous les jours. ☺



PROJETS À LA PELLE

Aménagement extérieur pour particuliers et professionnels • Terrassement • Egalisation de terrain • Abattage • Taillage de haie • Débroussaillage. Devis gratuit – Garantie decennale

Contact

Mickaël ADET
Tél. : 06 07 51 10 32
Mail : projetsalapelle@gmail.com
Facebook : projetsalapelle ☺



ORIENT'ACTION

Consultant en évolution scolaire et professionnelle sous l'enseigne ORIENT'ACTION. Ouverture du cabinet provisoire le 1^{er} septembre 2020 au : 21 place de l'Eglise à Saint Mars la Brière. M. SAENE et sa compagne s'étant portés acquéreurs de l'immeuble incluant les locaux de l'ancienne boulangerie, située 7 place de l'église à Saint-Mars, le cabinet ORIENT'ACTION sera transféré, à cette adresse, dès la fin des travaux. ☺

SARL BOULLAY Pascal devient
Charpente Couverture de la Sarthe



CHARPENTE COUVERTURE DE LA SARTHE

Domaines d'intervention : restauration, extension, neuf, ossature bois, bardage. Nous vous apportons les conseils pour la réalisation de vos projets : technique - économique - faisabilité.

Contact

RN23 Le pré de l'Étang
72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél. : 02 43 89 64 02 ☺

EVIDENCE

Faire de votre rencontre une évidence !

Le love-coaching vous apporte des solutions concrètes pour faire de votre rencontre une évidence. Je vous accueille depuis Juillet 2020 à mon cabinet à Saint Mars la Brière afin de vous accompagner dans votre recherche de construction d'une relation amoureuse stable. Je vous guide pour vous aider à mettre en place des actions concrètes répondant à vos objectifs concernant votre vie sentimentale, soit sur un suivi personnalisé de 3 à 6 mois ou sur rendez-vous ponctuels pour vous aider à résoudre une difficulté.

Contact

136 route de Glatiné
72470 St Mars la Brière
Tél. : 07 84 60 48 94
Mail : eve@evidence-love-coaching.com
www.evidence-love-coaching.com ☺



Accueil des nouveaux arrivants

S'installer dans une nouvelle commune est toujours une expérience délicate.

Que ce soit pour les études, pour des raisons professionnelles, ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de prendre ses marques en territoire inconnu, apprivoiser les lieux, reconstituer un réseau social. L'accueil des nouveaux habitants est un sujet auquel les élus réfléchissent soit par le biais d'une cérémonie d'accueil ou d'un parrainage entre les habitants déjà implantés et les nouveaux arrivants afin de tisser un lien social. Les membres de la commission « Proximité » mettent un point d'honneur à favoriser l'adaptation des nouveaux venus. ☺



Interco

Fibre optique - PLUi

La fibre arrive sur le hameau de la Chesnaie

À ce jour, notre PLUi est en suspens. La gestion du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été transféré à la Communauté de communes du Gesnois-Bilurien qui a pour obligation de rédiger un PLUi courant 2020. En attendant, le PLU de notre commune reste en vigueur.

Si le déploiement de la fibre optique gagne du terrain, restons conscients que ces travaux exigent du temps. ☹



Le Pays du Perche Sarthois

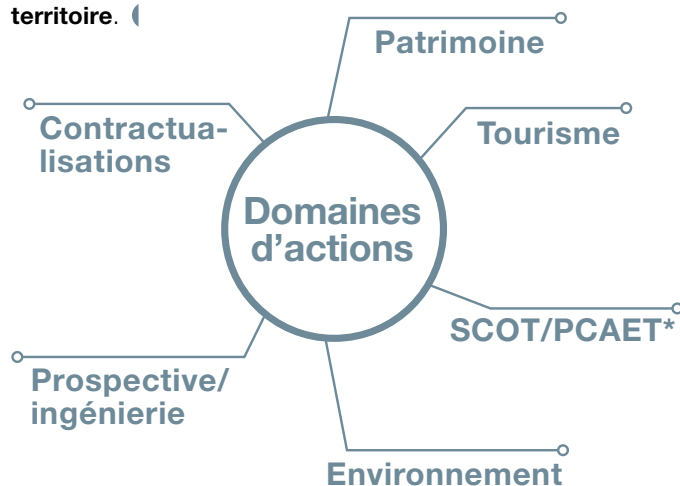
Saint Mars la Brière est membre de la Communauté de Communes « Le Gesnois Bilurien » et en tant que commune à 3 syndicats d'eau.

Le Pays est porté, depuis le 28 décembre 2004, par le Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois. Les structures adhérentes sont les quatre Communautés de communes :

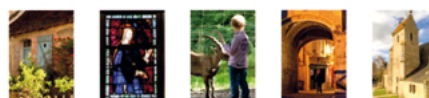
- Le Gesnois Bilurien
- L'Huisne Sarthoise
- La Vallées de la Braye et de l'Anille
- Le Maine Saosnois

qui composent son territoire et le Conseil départemental de la Sarthe; ce qui en fait un syndicat mixte dit ouvert et constitué pour une durée illimitée.

Le Pays du Perche Sarthois, créé en 1995, n'a pas de compétences obligatoires définies par la loi mais il a plutôt des missions, c'est donc une **Structure de coopération intercommunautaire, qui a pour vocation de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement durable du territoire.** ☹



* SCOT : Schéma de Cohérence et Orientation Territoriale / PCAET : Plan Climat Air Energie Territoriale.



EN SARTHE, DES PAYS VOUS ACCUEILLENT...





Les séjours d'été de nos jeunes

En cette année si particulière, les séjours d'été programmés par le Pôle Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes pour nos jeunes ont été annulés et remplacés par une formule de « stages » autour de thématiques sportives, culturelles et artistiques.

Sur le territoire du Gesnois Bilurien, trois sites d'accueil ont été répertoriés dont le site de Saint Mars la Brière sur lequel un « barnum » a été implanté à proximité du gymnase.

Entre le 6 et le 31 juillet 2020, une vingtaine d'enfants de 7 à 11 ans et 16 jeunes de 12 ans et plus ont été accueillis et encadrés par 5 animateurs.

Des ateliers appelés « extras » ont occupé les journées dont 2 ateliers « Bandes Dessinées » et le 21 juillet, un atelier « Torchis » animé par un guide-conférencier du Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois. Sous ses conseils et explications, les jeunes ont fabriqué un mur à colombages à base de terre et de paille selon les traditions médiévales.



Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Gesnois-Bilurien

Parallèlement, comme chaque année, dans les locaux de l'école maternelle, des enfants de l'accueil de loisirs étaient accueillis. Des ateliers sont proposés aux enfants en fonction de leur âge et de leurs envies : activités manuelles, arts plastiques, théâtre, informatique, comptines et chansons, jeux de groupe, histoires, contes et lectures, initiation à des activités sportives. Toutes ces activités sont encadrées par des animateurs du Pôle Enfance-Jeunesse du Gesnois Bilurien.



Vie scolaire

La crise sanitaire dans les écoles de St Mars la Brière



Au 16 mars, suite à l'annonce présidentielle, les écoles ont fermé leurs portes.

Les enseignants ont assuré les cours en distanciel afin de permettre aux enfants de poursuivre au mieux leur scolarité. En parallèle, dès le 16 mars et jusqu'au 11 mai, les équipes enseignantes des 2 écoles se sont relayées à l'école maternelle pour accueillir les enfants prioritaires, selon les besoins des familles. Les ATSEM, par roulement, ont assuré les services du midi, ont aidé les enseignantes pour les temps de sieste et ont assuré le nettoyage, la désinfection du matériel et des locaux.

A partir du 11 mai, les enfants prioritaires ont été accueillis dans leurs écoles respectives et nous avons réouvert progressivement les écoles aux élèves de grande section, CP et CM2.

Ceci s'est fait par roulement afin de respecter le protocole sanitaire mis en place dans les écoles mais aussi à la cantine. Pour chaque classe présente, un agent municipal était mobilisé pour assurer la surveillance du midi ainsi que le nettoyage, la désinfection des classes et du matériel.

De plus, le midi et le soir, un autre agent municipal était affecté pour désinfecter les toilettes, les poignées de porte, etc... Il était de ce fait impossible de mettre en place un service de cantine.

À partir du 2 juin, toujours sur la base du volontariat, en maternelle, les moyennes sections ont été accueillies et à partir du 15 juin ce sont les petites sections qui ont été accueillies.

Sur la circonscription, St Mars fût la seule commune à ouvrir l'école aux petites et moyennes sections.

Le fait d'ouvrir l'école à tous les niveaux et l'obligation d'accueillir les très nombreux enfants prioritaires a contraint l'équipe enseignante à ne proposer qu'une seule journée d'accueil à certains enfants.

A l'école élémentaire, à partir du 2 juin, tous les niveaux ont pu revenir sur la base du volontariat, en suivant un planning correspondant aux exigences du protocole sanitaire.

Le 22 juin, tous les élèves ont été accueillis dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Environ 145 enfants sont revenus pour l'école élémentaire.

Pour chaque nouveau protocole, les élus et les directrices ont travaillé de concert afin que les enfants puissent revenir à l'école en toute sécurité et dans le profond respect des conditions sanitaires.

Un grand merci aux ATSEM et aux employés communaux (services techniques et agents) pour leur mobilisation, ils ont assuré un travail indispensable à la reprise de l'école. 🍌





École élémentaire Claude Chappe

L'école élémentaire Claude Chappe accueille plus de 160 élèves répartis en 6 classes.

La semaine scolaire est de 4 jours et les horaires de l'école sont les suivants :

- Matin : 8h45 / 11h45 (ouverture du portail à 8h35)
- Après-midi : 13h30 / 16h30 (ouverture du portail à 13h20).

Les enfants ont participé aux projets suivants lors l'année scolaire 2019/2020 :

- Séance cinéma à l'Espace du Narais (« Donne-moi des ailes »)
- Animation « Syvalorm » sur les matières 1ères et le recyclage.
- Rencontre sportive « Jeux de lutte »
- Fabrication de maquettes (monuments célèbres)
- Participation au Prix des Incorruptibles
- Cycle de natation pour 4 classes
- Interventions de l'infirmière scolaire

L'équipe enseignante avait pour souhait de proposer un projet musical avec la participation de « La galerie sonore d'Angers », elle souhaite reconduire ce projet à la rentrée prochaine.

Pour tous renseignements, s'adresser par courriel à l'adresse suivante : **ce.0720744t@ac-nantes.fr** (

L'école maternelle des Hauts Champs

Ce fut une année bien particulière qui aura mobilisé enseignantes, ATSEM, employés communaux bien au-delà de leurs missions premières.

L'année a commencé par un travail sur les poissons puis les sorcières pour les plus grands. Ensuite les enfants ont travaillé sur Boucle d'Or (à la maison sous la forme de continuité pédagogique) puis sur les plantations et les petites bêtes (tout d'abord à la maison et en classe à partir du 11 mai pour les premiers retours à l'école).

Grâce à la subvention, les enfants de l'école ont pu bénéficier de spectacles en accord avec ces thèmes et notamment des séances de cinéma avec Cinéambul, des spectacles de marionnettes ainsi que des séances au théâtre Epidaure de Bouloire. Le confinement ne nous a pas permis de mettre en place le projet avec la galerie sonore d'Angers. Celui-ci est reporté à février 2021.

Comme les années précédentes, les familles ont participé activement au Téléthon. Les enfants ont décoré des boules et des chouettes en bois : 687.20€ ont été remis au Téléthon. Merci à tous.

Pour Carnaval, un magnifique dragon a été réalisé par les enfants. Les conditions sanitaires ont stoppé net le projet Carnaval et notre dragon trône toujours dans la salle de motricité : nous recherchons avec la Tribu Briéroise une occasion « festive » pour nous en débarrasser...

Nous remercions la municipalité et son personnel pour leur soutien et la confiance qu'ils nous ont accordée.

La rentrée aura lieu le 1^{er} septembre et les 4 classes seront maintenues afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Pour toutes nouvelles inscriptions, s'adresser en mairie.

Pour tous renseignements, s'adresser par mail à l'adresse suivante : **ce.0720746V@ac-nantes.fr** ou laisser un message au 02 43 89 74 39. (



Prévision d'effectifs pour la rentrée 2020/2021

Pour l'école élémentaire, l'équipe enseignante et la municipalité se réjouissent de la création d'une 7^{ème} classe qui va sensiblement alléger le nombre d'élèves par classe.

La prévision des effectifs par niveau :

CYCLE 2 « des apprentissages fondamentaux »			CYCLE 3 « de consolidation »		TOTAL	MOYENNE
CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
36	38	39	33	30	176	25

Cela représente 8 élèves de plus qu'à la rentrée de 2019. La répartition sur les 7 classes n'est pas encore établie.

Pour l'école maternelle, l'effet COVID 19 nous permet de conserver la 4^{ème} classe. C'est une excellente nouvelle pour la rentrée prochaine mais qu'en sera-t-il pour les années à venir ?

Toutefois, pour la rentrée de septembre 2020, la prévision est la suivante :

P.S.	M.S	G.S.	TOTAL	MOYENNE
18	29	29	75	18

La répartition des classes n'est pas encore établie. ☹



Restauration scolaire

Tarifs restauration scolaire

À compter du 1^{er} septembre 2020.



RESTAURANT SCOLAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	Prix 2019-2020	P.A.I (allergies alimentaires) Base repas 2020-2021
TRANCHE 1	<600,00 €	2,50 €	1,25 €
TRANCHE 2	600 € à 799,99 €	2,93 €	1,47 €
TRANCHE 3	800 € à 1099,99 €	3,34 €	1,67 €
TRANCHE 4	1100 € à 1499,99 €	3,78 €	1,89 €
TRANCHE 5	>= 1500 €	4,18 €	2,09 €

Après calcul, il s'avère que cette augmentation pour 1 enfant, ramenée à l'année (140 jours), représente :

- Pour la tranche 1 > 2,80 € sur l'année scolaire
- Pour les tranches 2 et 3 > 4,20 € sur l'année scolaire
- Pour les tranches 4 et 5 > 5,60 € sur l'année scolaire

La qualité de la restauration scolaire de St Mars la Brière étant reconnue par l'ensemble des enfants et des parents, la municipalité entend bien poursuivre sa démarche éco-responsable. ☹

Tarif unique pour un repas :

Enfant occasionnel	4,71 €
Adulte	5,56 €



Vie sociale

Fabrication des masques

3000 masques fabriqués en 3 jours

Une petite usine de fabrication de masques s'est installée à la salle des Vergers. Aux commandes Laetitia, couturière professionnelle a guidé, dans la convivialité, les 19 bénévoles pour la réalisation des 3000 masques à distribuer avant le 11 mai, date du déconfinement. Pour ce faire, nous avons utilisé : 288 mètres de tissu, 4500 m de fil, 1200 m de cordon élastique. Il faut compter 15mn pour réaliser un masque soit 750 heures de travail réparties sur 19 personnes. Quelques bénévoles en ont confectionné à leur domicile. Ce fût 3 jours intenses et riches de belles rencontres.

Un grand merci à tous les bénévoles et élus qui se sont mobilisés pour la réalisation et la distribution à domicile de ces masques. Les personnes absentes lors du passage ont été invitées à venir les retirer en mairie, où une permanence a été assurée durant plusieurs jours. Un remerciement tout particulier à Maylis, 20 ans, qui, en tout début de confinement, a proposé son aide aux Briéroises et Briéris dans le besoin. Fortement impliquée, pendant 2 mois, elle a contribué au bien-être de personnes vulnérables. Bravo !

Un grand élan de solidarité s'est mis en place dans la commune. Les plus jeunes ont rendu visite aux aînés et ont assuré leur ravitaillement. Le Maire, les élus et les agents de la collectivité se sont également mobilisés pour répondre aux besoins des personnes vulnérables. 🍷



Actions sociales

Repas des retraités

Dimanche 23 février 2020, 127 participants se sont retrouvés à la salle du Narais dans une ambiance chaleureuse. Parmi eux, 2 aînés ont été mis à l'honneur et ont reçu un cadeau. Christian Félie a animé le repas avec de nombreux sketches, puis place à la danse. 🍷

À vos agendas

En 2021, le repas aura lieu le dimanche 28 mars et sera animé par Patrick Caron. 🍷

Gala des Seniors

Proposé par la Ville du Mans à la Rotonde

En raison de l'épidémie du Covid, le gala qui devait avoir lieu le 26 octobre 2020 est annulé et reporté au samedi 9 janvier 2021, départ à 13 h 45 de l'Espace du Narais, retour vers 18 h. Transport en car. Gratuit pour les personnes de plus de 70 ans n'ayant pas bénéficié du repas du 23 février 2020. S'inscrire avant le 10 octobre en mairie, 20 €, réservé aux retraités. 🍷

Séjour ANCV 2021

Tous les seniors et invalides de plus de 55 ans, susceptibles de participer au séjour ANCV 2021 qui aura lieu courant juin, doivent se faire connaître en mairie. Ils seront invités courant septembre à participer au choix de la destination. **8 jours tout compris** (hébergement, excursions, sauf transport - environ 50 €). Tarifs : 400 € (imposable) / 240 € (non imposable, avant déduction éventuelle). 🍷

Centre social LARES

Le Centre Social LARES co-organise avec l'Association S'aime et Pousse de Surfonds un Salon de la parentalité le samedi 3 octobre 2020 à l'Espace du Narais.

Ce salon va mettre en relation des parents, des enseignants, et des professionnels de la petite enfance, afin de répondre à des questionnements, des inquiétudes ... face à la naissance et à l'accompagnement des enfants et des adolescents.

A travers des conférences, des ateliers, des échanges... chaque parent, enseignant, pourra trouver une écoute attentive et bienveillante.

Entrée libre et gratuite



1er samedi de chaque mois

9h-12h30 Salle Thoury du Centre LARES

2020 : 05 septembre, 03 octobre, 07 novembre et 05 décembre

2021 : 09 janvier, 06 février, 06 mars, 03 avril et 05 juin

Ne jeter plus!

Réparons ensemble vos appareils en panne.

Quelques interventions déjà réalisées :



- Grille pain
- Centrales vapeur
- Mini four
- Destructeur de documents
- Réfrigérateur
- Appareil photo
- PC
- Poste de radio
- Imprimante
- Sèche linge
- Appareil à raclette
- Four micro-ondes
-

Accès libre et gratuit

Adhésion annuelle au Centre LARES obligatoire (8€)

Renseignements : 02 43 76 70 25



SALON DE LA PARENTALITÉ



Samedi 3 octobre

ENTRÉE LIBRE

9h30
18h

Nouveauté 2020

**Espace conférences
Ateliers parents-enfants**

Programme : saime.et.pousse@gmail.com



Restauration sur place
Espace garderie 2-4 ans
Espace jeux de société



**ESPACE DU NARAIS
ST MARS LA BRIÈRE (72)**

Service Famille / parentalité

Le Centre Social LARES propose des ateliers permanents tels que : couture, conversation anglaise... Il propose aussi un Repair'café (café de la réparation) le 1^{er} samedi matin de chaque mois.

Atelier motricité parents enfants (0 à 3 ans)

19/09 et 28/11 (lieu à définir). Les bricoles du mercredi : ateliers créatifs parents/enfants le mercredi matin au Centre Social LARES : 16/09, 14/10, 18/11 et 16/12.

Ateliers parents/enfants en itinérance

Pendant les petites vacances scolaires de la Toussaint ainsi que Noël. Les programmes sont diffusés via les écoles. Adhésion familiale annuelle obligatoire (8€).

Fête du jeu

Le samedi 07/11/2020 à Saint-Corneille

Informations auprès d'Angélique GUILLAUT Référente familles parentalité.

Centre Social LARES 02 43 76 70 25



Bibliothèque municipale

Animation lecture

Le jeudi 12 mars, les lectrices de la bibliothèque ont présenté aux élèves de toute petite section l'animation/lecture «M I A M ! ». Les enfants et les grands ont pu déguster histoires, chansons, poèmes, soupe de légumes du jardin mitonnée dans le marmiton et en dessert... un gâteau au chocolat !

Réaménagement de la bibliothèque



Avec l'aide d'une bénévole et du service technique, la bibliothécaire a « mis à profit » les deux dernières semaines de confinement pour réaménager la salle de lecture « ado/adultes. Plus de lumière, d'espace et un fauteuil pour profiter d'une pause lecture.

Service spécial «prêts à emporter»

Pendant le confinement, la bibliothécaire a pu faire du télétravail : catalogage et couverture des livres reçus début mars, réservation de livres demandés par les lecteurs à la bibliothèque de prêts Sarthe Lecture, recherche documentaire pour de futurs achats, préparation d'animations/lectures. La bibliothèque a rouvert ses portes le 13 mai grâce à un service de réservation de documents sur le catalogue en ligne, par téléphone ou par courriel. Ce service de « prêts à emporter » se faisait sur rendez-vous le mercredi et le jeudi toute la journée et le samedi matin. Les documents rendus étaient mis en quarantaine et désinfectés avant remise en circulation. À partir du 24 juin, les salles de lecture ont à nouveau été ouvertes au public, avec port du masque et nettoyage des mains obligatoires. Tous les accueils de classe et les animations/lectures ont par contre été annulés. L'équipe de la bibliothèque espère pouvoir proposer à nouveau ces services à partir de septembre 2020.



Horaires et tarifs

Bibliothèque municipale

Espace du Narais
Allée des Châtaigniers
02 43 76 46 63
bibliotheque@smlb.fr

Horaires d'ouverture

Périodes scolaires

Mercredi : 14h à 18h30
Jeudi : 16h à 18h
Samedi : 10h à 12h

Vacances

Horaires annoncés avant les vacances

Tarifs adhésion annuelle

Gratuit jusqu'à 18 ans
Adhésion annuelle individuelle + 18 ans : 6 €
Adhésion annuelle Famille (adhérents + de 18 ans) : 10,50 €
Adhésion annuelle individuelle extérieure : 12,50 €

Nouveau !

Vous pouvez maintenant consulter le catalogue de la bibliothèque en ligne : <http://saint-mars-pom.c3rb.org/>
Bonnes recherches !

Cinéma

Cinéambul72

Rendez-vous un lundi toutes les trois semaines pour une séance digne des grands cinémas ! La séance débute à 20h00 et le prix d'entrée est de 4,50€.

Dates à venir : 21 septembre, 12 octobre, 2 novembre, 23 novembre, 14 décembre, 4 janvier 2021, 25 janvier, 15 février, 08 mars, 29 mars, 19 avril, 10 mai, 31 mai, 21 juin

Saison culturelle

Vos prochains rendez-vous !



SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 OUVERTURE DE SAISON

20h30 • Concert / Satire musico-sociale
Espace du Narais • Tarif : GRATUIT

« Récital au gasoil » Cie Cirque d'Ange heureux
« Simone chante, c'est sa passion ! Bien siphonnée, elle s'est toujours prise pour une sirène de salle de bain ! »

Simone éclabousse, elle nous conduit dans un tourbillon de chansons des années 30 à nos jours, toutes furieusement actuelles ! Et oui, elle est complètement rincée, un peu débordante, mais rarement mitigée. Sur des airs de partitions composées et des portés acrobatiques sans apnée, elle nous plonge dans nos abîmes sociétales sans jamais nous noyer. Accompagnée de son poisson-pilote, elle forme un duo improbable, récurant et décapant. Simone nous fera respirer, rêver, partager... et peut-être même chanter ? Finalement en toute intimité, c'est sous la douche que l'on se sent Libre !



SAM 7 NOVEMBRE 2020

20h30 • Théâtre intimiste
Espace du Narais • Tarifs : 10€ / 8 € / 4 €

« Cowboy ou indien ? » Groupe Déjà
Comment et pourquoi reste-t-on « frère » quand tout nous sépare une fois adultes ?

Aujourd'hui, qu'est-ce qui réunit Martin et Benoit Fournier ? Ils sont frères, c'est tout, et c'est déjà trop ! Devenus adultes, ils traînent avec eux les traces indélébiles de l'enfance et les promesses qu'elle n'a pas tenues. Entre frères et sœurs, tous les jeux d'alliance et de conflit sont possibles, à la frontière entre amour et haine, disputes et complicités. Nous suivrons deux frères à l'âge adulte qu'apparemment, tout sépare. Une fresque théâtrale qui convoque à la fois l'émotion et l'idiote, l'absurde et le grinçant, la tendresse et la cruauté.



SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020

20h30 • Concert Jazz, Gospel, négro spiritual
Eglise Saint-Médard • Tarifs : 10€ / 8 € / 4 €

The Gospel Band

Ce chœur est composé de quatre pupitres parfaitement équilibrés, avec trente choristes chevronnés et passionnés. Ils sont accompagnés par Christian D'Asfeld, pianiste de jazz professionnel, et dirigé par Caroline Dufrène, cheffe de chœur professionnelle, auteur – compositeur - interprète qui mène par ailleurs une carrière solo sous le pseudonyme Dame de Caro. Leur répertoire est basé sur le jazz, le négro spiritual, la soul, le blues et le rock. Leur seul but : au-delà de la performance vocale, partager un moment riche en émotions avec le public, au rythme de la musique sacrée du Gospel et du négro spiritual. Venez partager leur énergie, leur passion de la musique, et battre le rythme avec eux !



DIMANCHE 17 JANVIER 2021

16h00 • Théâtre, spectacle familial à partir de 3 ans.
Espace du Narais • Tarif unique : 4 € • Gratuit pour les moins de 3 ans

« Vite, vite, vite » (création 2019), Cie Tetrofort
Ou comment raconter 20 contes célèbres en 45 minutes, avec 30 poubelles métalliques et du papier froissé.

Le public est face à un amas de poubelles métalliques. C'est un décor banal que l'on côtoie chaque jour sans y prêter attention, mais aujourd'hui, attention, tout est possible ! Nos personnages vont devoir jouer leurs versions issues de 20 contes célèbres en 45 minutes. Ils utilisent du papier froissé pour créer les costumes et les accessoires de 42 personnages. Nous avons souhaité montrer au jeune-public qu'avec du simple papier, l'imagination peut être sans limite : il est possible d'inventer des histoires et fabriquer des objets sans avoir besoin de posséder des tas de jouets venant de la grande distribution... Différentes techniques de jeux vont être utilisées : Théâtre masqué, théâtre d'objet, etc. ...



Espace du Narais
Allée des Châtaigniers
72470 Saint-Mars-la-Brière
Tel : 02.43.89.70.23

 Espace du Narais

Suivez l'actualité de l'Espace du Narais !



Annuaire

Liste des associations communales

● COMITE DIRECTEUR USSM

BOULARD Michel
3 rue de Lisborde
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.20.82
Mail : comdirussm@gmail.com

● FOOTBALL USSM

VERNHETTES Claude
14 rue des Vergers
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.23.08
Mail : claudevernhettes809@gmail.com

● BASKET USSM

PAPILLON Guillaume
L'oseraie
72160 Tuffé
Tél : 06 67 63 27 61
Mail : ussm-basket@orange.fr

● ATHLETISME USSM

DROUET Frédérique
12 impasse des Vignes
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.27.70
Mail : ussm72athletisme@gmail.com

● TIR A LA CIBLE USSM

VAN RECHEM Erick
1 bis rue Ledru Rollin
72160 Connerré
Tél : 02.43.17.24.94
Mail : erickvanrechem@gmail.com

● TENNIS USSM

ROUMILHAC Sylvain
1648 route de St Etienne du Narais
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.77.26 / 06.51.22.12.97
Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

● GYMNASTIQUE BRIÉROISE USSM

POTÉ Patricia
1524 route de St Etienne du Narais
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.76.75.61 / 06.84.08.09.30
Mail : raoul.pote@wanadoo.fr

● USSM PÉTANQUE

Eric Hauteville
4538 Route des Loudonneaux
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 06.42.82.39.70
Mail : hautevillee@gmail.com

● JUDO

Emilien JANVIER
Les Petits Hêtres
72470 Champagné
Tél : 06.73.40.21.42
Mail : bureaujcb@outlook.fr

● TEMP'O (DANSE)

TARBOURIECH Stéphanie
29, rue de la Merize
72370 Le Breil sur Merize
Tél : 06.22.25.24.76
Mail : asso.danse.stmarslabriere@gmail.com

● RECREATIVE DU HAMEAU

DE SAINT DENIS DU TERTRE
LIENARD Caroline
2093 route de St Etienne du Narais
72470 St Mars la Brière
Tél : 06.03.42.85.40

● CHORAL'IN

PINEAU Nathalie
10 rue des Miracles
72470 St Mars la Brière
Tél : 06.79.50.13.38
Mail : nathalie.pineau6@orange.fr

● FAMILLES RURALES

ROUGET Géraldine
Tél : 06.13.72.82.61
Mail : famillesrurales.stmars@gmail.com

● GENERATIONS MOUVEMENT

ROUAULT Albert
2309 route du Bourray
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.53.16 / 07.85.27.77.60
Mail : alb.rou@live.fr

● AMIS DU SITE DE SAINT DENIS DU TERTRE

HEULIN Bernard
1490 Chemin de Mirson
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.46.31

● AFN - OPEX - SDF

DUPIN Silvère
7 allée des Noisetiers
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.71.39
Mail : unc-afnstmarslabriere@orange.fr

● VELO CROSS DIONYSIEN

MERCENT Jean
La Groie
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.20.30
Mail : jean.mercent@orange.fr

● AMICALE PERSONNEL COMMUNAL

36 rue de Paris
72470 St Mars la Brière
Tél. : 02.43.89.70.23
Mail : comptabilite@smlb.fr

● LA TRIBU BRIEROISE

CHARRETIER Floriane
625 route de la Chesnaie
72470 Saint Mars la Brière
Tel: 06.11.41.25.38
Mail : latribubrieroise@gmail.com

● LOISIRS DU TEMPS LIBRE

FOURMI François
10 allée des Chênes
72470 Saint Mars la Brière
Tél. : 02.43.89.71.43
Mail : francois.fourmi@orange.fr

● SUR LES PAS DES ARTISTES

MERCIER Annie
20, résidence le Castel
72450 Montfort le Gesnois
Tel : 06.80.24.65.77
Mail : anniemichel.mercier@orange.fr

● COMITÉ DES FÊTES

LE GOT Jimmy
Tél. : 06.14.58.36.50
comitedesfetessaintmarslabriere@outlook.fr

● COMITÉ DE COMMISSAIRES DE ROUTE AUTOMOBILE

BOULAY Dany
79 Chemin de la Ricordière
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.77.74 / 06.85.70.99.71
Mail : ccra.contact@gmail.com

● TEAM JEUDON RACING TEAM

JEUDON Jérémie
Les Défaits
72450 Parigné l'Évêque
Tél : 06.85.70.99.71

● ÇA VA MARS'HÉ

MANSION Laurent
3601 route de St Denis du Tertre
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.82.53.41 / 06.07.25.35.46
Mail : laurent.mansion@orange.fr

● BONNES ACTIONS FRANCE

NEPOTE-CIT Olga
41 impasse du Pré des ruelles
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 09.67.24.98.62 / 02.43.76.98.62
Mail : bonnes.actions.france@outlook.com

● NATUROSOLID'ERE

MANGA Elisabeth
Tél : 06.63.77.80.60
Mail : naturosolidere@gmail.com

● ANIMAL SOUND SYSTEM

29 rue du Chateau
72470 St Mars la Brière
VERNHETTES Victor
Tél. : 06.77.23.46.34
Mail : victor.vernhettes@gmail.com

● MAM LA FORÊT DES PITCHOUNS

Stéphanie Collin
59, Chemin des Aunais
72470 Saint Mars la Brière
Tel : 06.22.50.06.23
Mail : laforetdespitchouns@gmail.com



CHORAL'IN

Comment organiser la vie idéale de Choral'in en période de Pandémie ?



C'est bien la question que tous les responsables d'associations ont dû se poser.

Nous y avons réfléchi et avons trouvé un moyen de garder le lien qui unit les Choristes.

Depuis le 17 mars Choral'in a cessé ses répétitions, ses concerts, ses échanges avec d'autres chorales, toutes ses activités et la reprise est pour l'heure très incertaine. La rupture avec la vie sociale a été brutale et pour certains choristes isolés, difficile à assumer. Des échanges ont pu se faire entre petits groupes confidentiels mais pas avec le grand groupe de la chorale. Les membres du Conseil d'Administration ont donc décidé de mettre en place un projet de communication par téléphone ou en visio-conférence (Skype, Whatsapp, Jitsy, etc.) avec tous les

choristes. Chaque membre du CA a pu ainsi, à partir du mois de mai, échanger avec 4 ou 5 choristes et tous les 15 jours avec un groupe de personnes différentes. Le projet a été très bien accueilli et les discussions ont été bien nourries. Il ressort de ces conversations que Choral'in est une famille qui a hâte de se retrouver pour chanter et vivre pleinement ses activités.

Aujourd'hui l'avenir de l'activité des chorales n'est pas clairement défini au plan national. Nous ne pouvons pas assurer que la reprise pourra se faire dans des conditions normales. Néanmoins l'optimisme nous pousse à imaginer que le 17 septembre 2020 pourrait être le début d'une nouvelle saison pour Choral'in. ☺

Familles rurales

Activités culturelles et de loisirs



Le vendredi 7 février, l'association briéroise de Familles Rurales a tenu son assemblée générale.

Le nouveau bureau est à présent composé de Géraldine Rouget, présidente ; Cindy Pottier, secrétaire ; Marie Sauvage, trésorière ; membres : Tatiana et Gérard Chauvin, Aurore Devanne et Annick Pitard.

Alors que de nouveaux dirigeants étaient élus, Annick Pitard et Marie Sauvage, respectivement anciennes présidente et vice-présidente, s'investissent à nouveau pour épauler la nouvelle équipe.

Au nombre des activités de 2019, le concours de belote et les pièces de théâtre présentées par les jeunes et les adultes ont rencontré un franc succès.

Faute de participants, la troupe des adultes n'a pas repris. Par contre, Pascaline Gauthier encadre à nouveau le groupe de jeunes dont les cours débuteront le 17 septembre 2020.

Pour tous renseignements : famillesrurales.stmars@gmail.com ☺



Sur les pas des artistes



Apprendre ou se perfectionner en dessin, peinture, créativité...

Crise sanitaire oblige : notre saison culturelle et artistique s'est arrêtée le 17 mars 2020 (au lieu du 30 juin habituellement)

A cette date, l'association accueillait 80 adhérents, dont 30 enfants et ados ; un succès, et une saison prometteuse.

L'association est force de proposition en matière d'activités picturales. Vous pouvez y pratiquer une ou plusieurs activités : dessin, portraits (humain et animalier), pastel, aquarelle, peinture à l'huile, et ce sous la coupe d'animateurs et animatrice bienveillants et pédagogues : Angélique COUDRAY, Alain BERTHELOT, Jean-Paul LEMARCHAND.

« Osez et vous vous surprenez ! » est notre devise

Notre association a pour objectif de vous initier ou de vous perfectionner aux activités de votre choix.

Les cours et stages sont ouverts à tous ; enfants, ados, adultes :

Activités	Dates	Horaires	Lieux
Dessin enfants (à partir de 6 ans)	Un samedi par mois	14 à 17h	Salles des Verges *SMLB
Dessin enfants (à partir de 6 ans)	Les mercredis des petites vacances scolaires	14 à 17h	Salle Picasso *MLG
Dessin ados-adultes	Jeudi (hors vac.scolaires) 2 horaires au choix (une semaine sur deux ou les deux semaines consécutives)	18h à 20h et/ou 19h à 21h	Salle Picasso MLG
Huile	Mardi (hors vac.scolaires)	17h30 à 19h30 (ou 18h à 20h sous réserves)	Salle Picasso MLG
Portrait	Un vendredi et un samedi par mois	10h à 16h30	Salle Picasso MLG
Pastel	Un vendredi et un samedi par mois	10h à 16h30	Salle Picasso MLG ou Salle des Vergers SMLB
Aquarelle	Lundi, mercredi, samedi (selon calendrier)	12h à 17h	Salle des Vergers SMLB ou salle Picasso MLG

*SMLB = Saint Mars la Brière - *MLG = Montfort le Gesnois

La covid-19 nous a également obligé à annuler toutes nos manifestations prévues en mars et juin 2020 (exposition tableaux et peintres dans les rues)

Pour 2021, les dates ne sont pas officiellement confirmées. Nous les publierons dans les temps.

En attendant, rejoignez-nous et faites-vous plaisir en venant dessiner et/ou peindre au sein de groupes fort accueillants, sympathiques et bienveillants.

Au plaisir de vous accueillir !

Annie MERCIER
Présidente de l'association



Pour tous renseignements :
Annie Mercier : 06 80 24 65 77
Monique Divaré : 02 43 89 40 52
Adresse-mail : sur-les-pas-des-artistes@orange.fr

« Sur les pas des artistes » association
loi 1901 agréée sous le n° 072301044
prefecture de la sarthe

SIEGE SOCIAL / présidente : Mme
MERCIER Annie - 20 résidence le Castel -
72450 MONTFORT LE GESNOIS

Tél : 06 80 24 65 77 -

Courriel : sur-les-pas-des-artistes@orange.fr
ou anniemichel.mercier@orange.fr

Gymnastique briéroise

Gymnastique et randonnée pédestre



Pour la saison 2019/2020, 51 adhérents de St Mars et des communes proches (Monfort, Connerré, Beillé, Fatines, La Chapelle St Rémy, Lombron, Surfonds, Le Breil, Champagné, Yvré l'Evêque) ont participé aux cours de gymnastique proposés par l'association les mardis après-midi et soir.

Cette année, la randonnée du mois d'avril et la sortie de fin de saison initialement prévue en juin, ont dû être annulées en raison des mesures de restriction liées à l'épidémie de Covid-19. Les cours de gymnastique ont également été stoppés dès le début du confinement.

Nous espérons pouvoir de nouveau organiser des randonnées à la prochaine rentrée.

Pour la saison 2020/2021, la reprise des cours de gymnastique est prévue le mardi 8 septembre, au complexe sportif :

- Gym douce, de 13H45 à 14H45
- Gym tonique, de 20H30 à 21H30

Tarifs annuels:

- Pas d'augmentation par rapport à l'année dernière, soit 82 € par personne ou 155 € pour un couple, pour les nouveaux adhérents.
- Suite à la crise sanitaire, pour la réinscription des adhérents de la saison 2019/2020, une réduction de 25 € sera accordée ce qui fait un tarif de 57 € par personne pour l'année et de 100 € pour un couple.
- Les 2 premiers cours sont gratuits et l'inscription est possible en cours d'année avec un tarif dégressif.

Un certificat médical de moins de 3 ans, précisant l'aptitude à la pratique de la gymnastique, devra être fourni au moment de l'inscription.

Chaque adhérent devra se munir d'une serviette pour utiliser les tapis mis à disposition par l'association.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Patricia POTÉ - Présidente - Tél. : **02 43 76 75 61** ☎

USSM Pétanque

Section 2019 / 2020



Bien que non affiliée à la Fédération de Pétanque, au cours de sa 1^{ère} année notre jeune section a déjà rassemblé une cinquantaine d'adhérents.

Les entraînements de la section USSM PÉTANQUE ont lieu tous les mardis entre 15 h et 20 h30 dans un esprit de jeu et de convivialité, sur les terrains dédiés, au complexe sportif des Châtaigniers.

Vous êtes tous invités à venir nous découvrir au boulodrome.

Prochain concours de pétanque le 19 septembre 2020 au Complexe Sportif des Châtaigniers – Jet de But à 14 heures.

Doublettes formées 4 parties – Inscription 5,50 €/Joueur – 1 lot à chaque joueur – Buvette et restauration sur place. ☎



USSM Tennis

Jouer, progresser,
se rencontrer....



Des cours adultes et enfants pour tous les niveaux. Du jeu libre et des compétitions.

L'année sportive 2020 - 2021 commence. Comme les années précédentes, les cours adultes ont lieu le lundi de 17h à 22h et sont animés par Virginie Lory. Chacun(ne) peut y trouver son bonheur : débutant ou expérimenté, joueur « loisir » ou compétiteur(trice).

Les cours enfants sont animés par Arnaud Goulard le mercredi de 13h30 à 17h30 pour les plus jeunes et le vendredi de 19h15 à 20h15 pour les ados. Les enfants peuvent commencer à jouer à partir de 5 - 6 ans. Un cours d'essai avec prêt de matériel est possible avant l'inscription définitive.

Le club a engagé une équipe en championnat départemental féminine en entente avec un club voisin, ainsi qu'une équipe en championnat départemental masculin. Les événements de ce début d'année ont fait que le championnat homme a malheureusement dû être arrêté avant la fin. Nous avons également engagé plusieurs équipes dont une équipe jeunes en championnat de printemps, mais ce championnat a été annulé en raison de la crise sanitaire. Le club prévoit d'engager à nouveau ces équipes pour la saison à venir.

Grace à l'investissement de notre fédération auprès du ministre des sports et de l'accord de la mairie (que nous remercions une nouvelle fois), nous avons pu rouvrir dès le 11/05 l'accès au cours extérieurs pour jouer en loisir avec des règles sanitaires



strictes. Nous avons ensuite pu reprendre les cours de tennis dès le 08/06 ce qui nous a permis de clôturer l'année sportive.

Les membres inscrits aux cours en 2019 - 2020 disposeront d'un avoir sur leur inscription aux cours de l'année prochaine afin de compenser les cours qui n'ont pu être honorés cette saison (au total 6 cours).

Le renouvellement des adhésions (qui permet l'accès aux courts extérieurs toute l'année, l'inscription aux cours de tennis...) se tiendra le samedi 5 septembre 2020 de 10h à 12h, à l'entrée du gymnase.

Toutes les informations concernant les tarifs d'inscriptions sont disponibles sur le site internet du club (<https://club.fft.fr/usstmarslb>) et nous restons disponibles pour toute question à l'adresse mail du club : ussm.tennis@hotmail.fr

A bientôt sur les courts ! 🎾





USSM Football

Planning de reprise sénior saison 2020/2021

lundi 3 août 2020	Entraînement
mercredi 5 août 2020	Entraînement
vendredi 7 août 2020	Entraînement
dimanche 9 août 2020	Match contre Yvré (R3)
lundi 10 août 2020	Entraînement
mercredi 12 août 2020	Entraînement
vendredi 14 août 2020	Match contre Savigné l'évêque (D2)
dimanche 16 août 2020	Repos
lundi 17 août 2020	Entraînement
mercredi 19 août 2020	Entraînement
vendredi 21 août 2020	Match contre Dollon (D2) + Entraînement B
dimanche 23 août 2020	Repos
lundi 24 août 2020	Entraînement
mercredi 26 août 2020	Entraînement
vendredi 28 août 2020	Entraînement A + Match B contre Connerré (D3)
dimanche 30 août 2020	T1 coupe de France
lundi 31 août 2020	Repos
mercredi 2 septembre 2020	Entraînement A + Match B contre Dollon B (D3)
vendredi 4 septembre 2020	Entraînement & soirée intégration
dimanche 6 septembre 2020	T2 coupe
mardi 8 septembre 2020	Entraînement
jeudi 10 septembre 2020	Entraînement
dimanche 13 septembre 2020	J1 championnat

A prévoir pendant toute la préparation :

- Baskets
- Chaussures de foot
- Bouteille/Gourde

Début de l'entraînement à 19h15

Entraînements mardi et jeudi à partir du mois de septembre

Généralions mouvement

Activités 2020

Généralions mouvement 2^{ème} semestre 2020

VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Repas des adhérents (Espace du Narais 12 h)

JEUDI 18 NOVEMBRE 2020

Concours de belote cantonal (Espace du Narais 13 h 30)

VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

Bûche de Noël du club (Salle des Châtaigniers 13h30)



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Madame Gilberte HEUZARD décédée le 2 Juillet 2020 à 90 ans. Elle a été membre du bureau des Aînés Ruraux et ensuite de Généralions

Mouvement pendant 26 années avec une implication totale. Très dynamique, serviable, aimable, elle était toujours présente à toutes les manifestations au cours de l'année. Nous la regrettons tous.

Le bureau et les adhérents de Généralions Mouvement

À noter

Votre article dans le prochain bulletin municipal

Attention, l'article et les photos doivent avoir pour titre le nom de l'Association. L'ensemble sera à déposer auprès du secrétariat de mairie sur clé USB ou par mail à culture.communication@smlb.fr avant le 10 Novembre 2020, dernier délai.

Tribu Briéroise

Association de parents d'élèves



La tribu briéroise, bien plus qu'une association, un concept.

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves du 26 Juin 2020 est venue confirmer le bureau de l'année dernière. La conjoncture de cette première moitié d'année civile n'a en effet pas permis d'échanger comme nous le souhaitions avec les familles venant d'emménager ou d'inscrire leur enfant en petite section. Bienvenu(e) aux nouveaux Briérois(es). Tous les bénévoles de l'année dernière sont de nouveau partant pour cette année. A ce sujet, nous faisons une spéciale dédicace à Anthony et Natacha Fauchard pour qui c'était la dernière... passage en sixième oblige. Revenez quand vous voulez. MERCI à vous deux et merci à tous les bénévoles !

Vivement qu'on se retrouve !

Mais qu'est ce qui va se passer cette année ?

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations dans le but de faire plaisir aux enfants et de vivre avec eux des moments de partage. Ces manifestations servent également à récolter des fonds afin de mettre en place des activités pédagogiques au sein des écoles, mais aussi en dehors.



Cette année, vos enfants auront l'honneur de développer leurs sens artistiques avec les interventions de la Galipotte.

www.facebook.com/La-Galipotte-742125152519605/



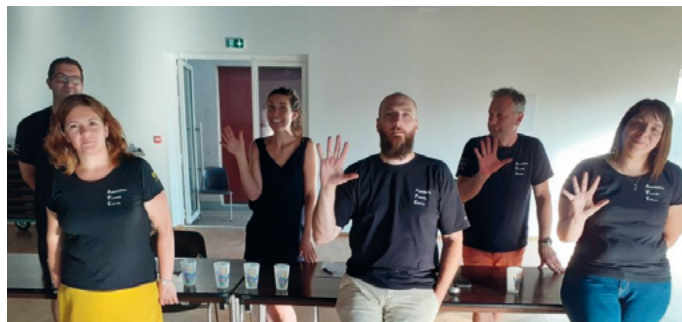
Double effet Tribu : ce qui était prévu au mois de mai 2020, doit normalement être reporté au mois de février 2021, à savoir deux semaines d'initiation musicale au travers d'inter-

ventions du centre national de recherche pédagogique de la galerie sonore d'Angers.

www.galeriesonore.fr

Et cela grâce aux parents d'élèves de la Tribu Briéroise et à vos participations mais également grâce au enseignant(e)s qui ont insisté pour maintenir cette animation. Merci à eux !

13/12 : SPECTACLE DE NOËL : « LE TRÉSOR DE LA MUSIQUE » par la compagnie « T'es pas mioche » à 15h00 dans la salle de spectacle de l'Espace du Narais, accompagné d'un goûter pour les enfants (<http://cietespasmioche.fr>). ATTENTION étant donné le succès rencontré par cette troupe, nous allons mettre en place



un système de réservations GRATUITES pour les enfants, les parents et grands-parents afin que la salle soit pleine... mais pas plus... Pensez bien à nous contacter pour être sûr d'avoir votre place.

19/06 : KERMESE / FÊTE DE L'ÉTÉ

De nouveau dans l'enceinte de l'école Claude Chappe, nous aurons forcément besoin de vous. En soirée, des concerts gratuits vous seront offerts par La Tribu et la Mairie avec (groupes à confirmer) : **Le Bal Floch, Animals Sound System**. Sur place, buvette et restauration avec au choix deux univers « food trucks » BURGER VS CRÉOLE. Stand de crêpes 100% recyclé et recyclable, auto-construit par les bénévoles et en phase de peinture dans les ateliers de l'école maternelle... Et oui, à la Tribu on fait travailler les enfants.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne année scolaire !

Rejoignez LA TRIBU BRIÉROISE sur Facebook : [LaTribuBrieroise](https://www.facebook.com/LaTribuBrieroise)

Mail : latribubrieroise@gmail.com / Tél. : 06.31.05.92.16

Pour partager vos idées le temps d'un pot, d'une réunion, d'une manifestation... l'adhésion est GRATUITE, bien sûr !

À vos agendas !

19 Sept	Pot de la rentrée	13 Mars	Carnaval
2 Oct	Réunion (si besoin)	19 Mars	Réunion (si besoin)
6 Nov	Réunion (si besoin)	28 Mars	Bric a brac
29 Nov	Bourse aux jouets	2 Avril	Réunion (si besoin)
4 Déc	Réunion (si besoin)	7 Mai	Réunion (si besoin)
13 Déc	Spectacle de Noël	4 Juin	Réunion (si besoin)
8 Janv	Rois mages	19 Juin	Kermesse / fête de l'été
5 Fév	Réunion (si besoin)	25 Juin	Assemblée générale
5 Mars	Réunion (si besoin)		

NaturoSolid'Ere

Association environnement et bien-être

Nous croyons qu'une vie plus respectueuse de l'environnement, plus solidaire est un socle déterminant pour faire face aux enjeux actuels de notre société.



L'un des objectifs de notre association, c'est d'informer le plus grand nombre sur les voies et moyens disponibles pour une vie au naturel, dans le respect des différents éco-systèmes.

Le salon bio, bien-être Papaya même s'il est un espace qui met en avant les professionnels locaux, leurs produits et services, a pour premier objectif de faire découvrir au plus grand nombre des méthodes, techniques et outils qui peuvent nous aider à intégrer des usages de produits naturels, à mettre en place des gestes simples à la portée de tous pour impacter positivement l'état de notre planète.

En juin 2019, l'association NaturoSolid'Ere a été mise en difficulté car l'éco-festival que nous avons organisé malgré une belle brochette de spectacles et d'animations a été victime de l'épisode caniculaire.

Ce pic de chaleur qui a coïncidé avec la tenue de l'Eco-festival « Tous au Narais », nous a certes conforté dans l'idée que la protection de la planète est une urgence, mais a surtout mis notre mouvement en difficulté.

Au printemps 2020, nous avons été de nouveau stoppés net dans l'organisation du Salon bio, bien-être Papaya à St mars la Brière.

Toutes les activités que nous proposons tout au long de l'année comme la ZUMBA avec la pétillante Christine et le Yoga avec Brigitte ont été mises à l'arrêt comme le pays tout entier.

Cette crise sanitaire est venue augmenter l'ampleur de nos difficultés. Cela met clairement notre association dans une position très délicate.

L'enthousiasme du groupe de Zumba, l'intérêt porté au cours de Yoga, nous motivent pour continuer cette aventure.

Car, le sport et le mouvement apportent un bien-être physique, mais permet aussi de relâcher les pressions quotidiennes.

Zumba Halloween 2020

Avec l'application des mesures liées à la crise sanitaire, et toutes les incertitudes nous nous préparons à démarrer une nouvelle saison dès la rentrée en septembre.

Engagez-vous à nos côtés, soutenez nos actions, participez aux cours que nous proposons pour donner un nouvel élan à notre mouvement.

N'attendez pas la rentrée pour vous inscrire.

Informations et inscriptions au 06 63 77 80 60
naturosolidere@gmail.com

Vos élus vous reçoivent



PATRICE VERNHETTES

Maire

- Le matin du lundi au samedi sur rendez-vous



FRANÇOISE CHÂTEAU

1^{ère} Adjointe

Commission action sociale

- Le mercredi et samedi matin (9h – 12h)



DAMIEN CHRISTIANY

2^{ème} Adjoint

Commission finances/ressources humaines

- Le lundi après-midi (14h à 16h)



ROSELYNE JALIER-POUILLET

3^{ème} Adjointe

Commission culture/sport/vie associative

- Le jeudi matin (10h à 12h)



GERARD CHAUVIN

4^{ème} Adjoint

Commission voirie/travaux/urbanisme

- Le lundi après-midi (14h à 16h)



CATHERINE GADEMER

5^{ème} Adjointe

Commission communication/école & jeunesse

- Le lundi après-midi (15h à 17h 30)



JEAN-CLAUDE RIBOT

6^{ème} Adjoint

Commission proximité/vie locale

- Le mardi après midi (14h – 17h)

Les adjoints peuvent également vous recevoir sur rendez-vous – Tél. 02 43 89 70 23

Date des conseils municipaux du 2^{ème} semestre 2020

- Le mercredi 14 octobre 2020 – 20 heures
- Le mardi 10 novembre 2020 – 20 heures
- Le mercredi 16 décembre 2020 – 20 heures

En raison du contexte actuel, le lieu reste à définir. ☞

État civil

6

Naissances

7 Mariages, 7 pacs,
4 Décès

Balayage

- 7 octobre 2020
- 4 novembre 2020
- 2 décembre 2020
- 6 janvier 2021

Parole aux élus

Liste minoritaire

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord au nom de la liste « Ecouter pour Agir Autrement » nous tenons à remercier les 429 personnes qui nous ont apporté leur soutien lors de cette élection municipale avec une abstention historiquement élevé (52%) et donc un résultat peu représentatif des attentes.

La crise sanitaire a été maîtrisée, mais une crise économique majeure suit avec toutes ses incertitudes dans son ampleur et sa durée. Sans renoncer aux priorités nécessaires à notre commune, (maison médicale, installation de commerces de première nécessité), la gestion de celle-ci requière la plus grande prudence. De ce fait, nous sommes en opposition avec les premières décisions prises par la majorité municipale à savoir : augmentation du taux des indemnités du Maire et des adjoints, ajout d'un sixième adjoint, financement du projet centre bourg sous-évalué avec 600m² de surfaces commerciales et la construction d'une halle qui ne devrait pas être une priorité.

Mesdames, Messieurs, nous restons à votre disposition pour la défense de vos intérêts. ☞

Liste majoritaire

Briéroises, Briérois,

Nous souhaitons vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée lors de l'élection du 15 mars. Nous aurons au cours de ces 6 prochaines années à mettre en œuvre les projets importants de notre commune, notamment la poursuite de l'aménagement de notre centre bourg avec la construction de la maison médicale et des nouveaux locaux dédiés aux commerces qui sont, pour nous, des priorités. Cela, vous vous en doutez, va représenter une charge de travail importante pour les élus que nous sommes et nous devons avoir les moyens de nos ambitions, c'est pourquoi nous ne serons pas de trop avec 6 adjoints (5 auparavant) pour seconder le maire (dépense supplémentaire qui représente environ 0,13% du budget général de la commune). Les mois qui viennent seront économiquement difficiles pour notre pays et nous serons aux côtés de toutes et tous pour surmonter la crise économique qui risque de suivre la crise sanitaire que nous connaissons.

Gardons confiance en l'avenir ! ☞

VOS SPECTACLES À SAINT MARS LA BRIÈRE



Danse
Humour

espace
du Narrais

Théâtre
Concerts

Saison Culturelle
Saint Mars La Brière
Sept. 2020 - Juin 2021

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.saint-mars-la-briere.fr | [Facebook.com/espace.dunarais](https://www.facebook.com/espace.dunarais)